

SENZO IMMOBILIER BY SENZO CONSEIL

29 DÉCEMBRE 2020

“

Assouplissement des conditions d'obtention de crédit immobilier.

Le 17 décembre 2020, le HCSF (Haut Conseil de la Stabilité Financière) a assoupli les critères d'accès au crédit immobilier.

Ce qui va changer en 2021 :

1. La durée maximale d'emprunt est prolongée dans certains cas de deux ans passant cette période de 27 au lieu de 25 ans,
2. Le taux maximum d'endettement passe à 35% (contre 33% actuellement),
3. Le volume de dérogation à ces restrictions passe de 15% à 20%.

Notre équipe d'experts en immobilier et financements sauront répondre à vos doutes, vous sécuriser et vous guider pas à pas dans la constitution d'un dossier robuste.

”



Nos Agences :

SENZO CONSEIL MONTPELLIER / SENZO CONSEIL NIMES / SENZO CONSEIL MARSEILLE /
SENZO CONSEIL PARIS / SENZO CONSEIL LYON / SENZO CONSEIL TOULOUSE

Tel : 04 67 83 22 74 - Mail : compta@senzo-conseil.fr - Site web : www.senzo-conseil.fr